



## Le Maire

Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, les visites de quartier me permettent d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier et de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent ainsi que sur les projets de la commune.

J'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Bagatelle le 23 novembre 2019.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

### POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

#### • Encadrement des trottinettes électriques

Face au développement anarchique des trottinettes électriques sur le domaine public et à leur dangerosité potentielle pour les piétons, il était indispensable de prendre des mesures visant à mieux encadrer leur utilisation.

Le vide juridique existant jusqu'à présent ne permettait pas de lutter efficacement contre les incivilités qui accompagnent l'utilisation de ces engins, c'est pourquoi, en attendant la mise en œuvre par le Gouvernement de la Loi d'Orientation sur les Mobilités, la Ville avait pris en février dernier un arrêté municipal visant à limiter leur vitesse de circulation à 6 km/h, soit l'allure du pas humain. Plusieurs infractions ont ainsi depuis été relevées par la Police municipale et des contraventions dressées.

Un décret relatif aux engins de déplacement personnel paru le 23 octobre apporte dorénavant des éléments de réglementation sur leur vitesse, circulation et stationnement, donnant ainsi à la Ville un socle juridique solide

#### • Incivilités : déjections canines

Des riverains se sont plaints du manque de civisme de certains propriétaires de chiens.

Le respect des aménagements végétalisés, ainsi que de l'ensemble des espaces publics, contribue à l'embellissement de notre environnement et à la qualité de notre cadre de vie auxquels chacun de nous est attaché. Pour cela la Ville mène une politique active de sensibilisation, en multipliant notamment les distributeurs de sacs pour déjections canines (71 sur la Ville dont 10 dans votre quartier). 3 véhicules travaillent également 7 jours sur 7 (excepté les jours fériés) sur l'ensemble des voies publiques de la Ville et une « brigade verte », composée d'agents assermentés, est en place depuis 2015 pour renforcer la lutte contre les nuisances et incivilités d'ordre environnemental. Tout propriétaire qui ne respecterait pas la propreté de la rue risque ainsi une amende de 68 €.

La Ville en appelle donc une nouvelle fois au sens de la responsabilité de chacun pour continuer à rendre Neully plus propre et garantir le bien vivre ensemble.

### • Bus 43

Depuis le 12 octobre, l'itinéraire de la ligne 43 est prolongé le week-end entre 10h et 19h. La ligne dessert ainsi désormais le Bois de Boulogne avec 5 arrêts : Parc de Bagatelle / Route des Moulins / Les Moulins-Camping / Hippodrome de Longchamp / Carrefour de Longchamp. Lorsque l'itinéraire est prolongé, le terminus Neuilly-Bagatelle n'est alors pas desservi. Par ailleurs, depuis cette même date les bus ne sont plus articulés mais simples en raison de nombreux problèmes de girations. Les bus ont de ce fait une moindre capacité mais la fréquence des passages a dans le même temps été augmentée de manière à assurer la même offre de service.

### • Plan Vélo

Plusieurs Neulléens ont évoqué leur souhait de voir créer davantage d'aménagements cyclables sur la Ville. Cet échange a ainsi été l'occasion d'évoquer avec eux en quelques mots le Plan Vélo lancé cette année et présenté lors de la Journée du Vélo du 25 mai dernier.

Celui-ci a pour objectif de promouvoir l'usage du vélo et la cohabitation avec les autres usagers de l'espace public à travers 4 principales actions : Zone 30, une ville apaisée / Faciliter et sécuriser le stationnement / Aménager et sécuriser la voie publique / Concerter et informer les usagers.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site de la Ville : <https://www.neuillysurseine.fr/plan-velo>

**Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (Baisse nuisances scooters, vitesse avenue de Breteville, tri sélectif, cambriolages, arrêt de bus carrefour Longchamp/Deloison, cache lampadaire rue de Longchamp etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 23 novembre.**

## À SAVOIR

### • Loi SRU : Neuilly remporte son contentieux administratif contre l'Etat

Les objectifs assignés à la Ville en matière de construction de logements sociaux se heurtent aux réalités foncières et immobilières de Neuilly.

Face à des objectifs impossibles à tenir, la Ville a engagé en 2009 un contentieux administratif contre l'Etat.

En effet, pour acquérir les 5 640 logements sociaux demandés par les textes d'ici 2025, et sur la base d'une valeur moyenne de 7 800 €, la Ville aurait dû :

- dépenser plus de deux milliards d'euros sur les 9 ans,
- préempter 34 % des ventes réalisées chaque année dans la commune.

Le 20 juin dernier, la Cour d'Appel de Versailles a condamné l'Etat pour «erreur manifeste d'appréciation» sur la faisabilité des objectifs à atteindre. La bonne foi de la Ville est ainsi reconnue après des années de procédure et d'argumentation.

Depuis ce jugement, la Ville travaille sur les suites à donner afin qu'elle ne soit plus pénalisée.

### • La Ville accroît le nombre de caméras de vidéoprotection

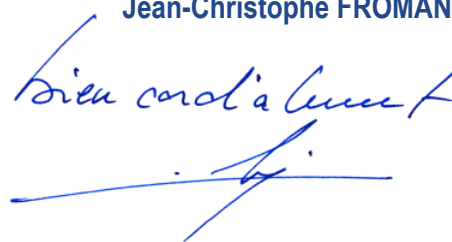
Dans le cadre d'un déploiement de caméras supplémentaires, 12 nouvelles caméras de vidéoprotection de dernière génération ont été implantées en octobre et deux le seront avant la fin de l'année, portant ainsi à 61 le nombre total de caméras sur la ville.

Pour rappel, outre leur caractère dissuasif, les caméras constituent une aide efficace pour les enquêtes judiciaires et l'identification des auteurs d'infractions pénales.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Bagatelle.


Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.

Jean-Christophe FROMANTIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bien cordialement' followed by a stylized signature.

### Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

**Adresse postale :** M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

**Cabinet du Maire :** 01 40 88 88 88

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE *neullysurseine.fr*



### L'APPLICATION NEULLY VOIX PUBLIQUE ÉVOLUE Téléchargez-là\*!

Salissures, dégradation, stationnement deux roues gênants, nuisibles ... choisissez parmi les types de signalement proposés et postez votre photo géolocalisée.

Nouveaux services : cartes des déménagements et des travaux en cours, stationnements, numéros utiles.

**\*Attention ! Pensez à effectuer la mise à jour au cas où celle-ci ne serait pas automatisée sur votre smartphone.**



### COLLECTE DE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUE (DEEE)

**samedi 25 janvier 2020 de 10h à 14h**

- Place Bagatelle (angle de la rue de Longchamp)
- Square Jeanne d'Arc (face au 97, avenue Achille Peretti)

Tous les appareils à pile, batterie ou sur secteur sont recueillis.

N'hésitez pas à déposer aussi le gros électroménager, cela vous évitera de vous déplacer à la déchèterie !



### COLLECTE DES SAPINS

**Tous les lundis du mois de janvier 2020 : 6, 13, 20 et 27 janvier**

Afin que vos sapins soient compostés, déposez-les sans sac, sans décoration, ni neige artificielle, sur le trottoir le lundi avant 8h.



**Neully Actualité**

**Abonnez-vous à la newsletter  
sur [neullysurseine.fr](http://neullysurseine.fr)**



[neullysurseine.fr](http://neullysurseine.fr)



[@VilledeNeully](https://twitter.com/VilledeNeully)



[Ville de Neully](https://www.facebook.com/VilledeNeully)



[Appli Ville de Neully](#)

### INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville [www.neullysurseine.fr/coproprietes](http://www.neullysurseine.fr/coproprietes)